

RÈGLEMENT SPORTIF

2020-2021

Amendements Covid



INTRODUCTION :

Dans la période difficile que nos clubs vivent, nous avons décidé de maintenir l'organisation de certains championnats de France. Ces différentes compétitions se dérouleront selon les règles sanitaires établies par l'Etat et notre commission nationale médicale.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des règles de participation et d'organisation de ces championnats qui annule et remplace celles figurant dans le règlement sportif 2020-2021, version du 08/07/2020.

CHAPITRE 1 - LA FILIÈRE H2024 / M15

Date et lieu : 3 et 4 juillet 2021 à la Halle Carpentier (Paris)

1.1 Fête des Jeunes Individuelle

1.1.1 Mode de qualification

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

84 qualifiés pour la Fête des Jeunes, par arme :

- 2 représentants par comité régional ultramarin
- 2 représentants par comité régional métropolitain + prorata des CR sur les 2 dernières années

	ED	EH	FD	FH	SD	SH
Hauts de France	6	7	4	4	4	3
Normandie	4	5	3	3	6	2
Bourgogne Franche Comté	3	5	3	3	3	6
Grand Est	4	5	6	5	8	6
IDF	15	16	19	24	12	13
Bretagne	3	5	3	2	2	6
Centre Val de Loire	3	3	2	2	8	5
Pays de la Loire	3	2	3	2	2	3
Auvergne Rhône Alpes	7	5	9	6	5	12
Corse	2	2	2	2	2	2
SUD	3	4	7	7	4	5
Nouvelle Aquitaine	7	6	7	6	7	3
Occitanie	10	7	3	3	7	5
Guyane	2	2	2	2	2	2
Guadeloupe	2	2	2	2	2	2
Martinique	2	2	2	2	2	2
Réunion	2	2	2	2	2	2

1.1.2 Formule

Classement initial des tireurs pour la constitution des poules suivant le classement national avant l'épreuve fait à partir des classements régionaux de la saison 2021.

1 tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé, matchs en 5 touches, 3 minutes.

Tableau d'élimination directe, matchs en 10 touches, 2 manches de 3 minutes au fleuret et à l'épée, en 15 touches au sabre avec 1 mn de pause à 8 touches.

Un site web avec toutes les informations utiles aux délégations est mis en place chaque année.

Les poules seront publiées sur ce site le jeudi précédant les épreuves.

1.2 Fête des Jeunes par équipes

Pas d'épreuve par équipes

CHAPITRE 2 - CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20

2.1 Calendrier M17-M20

- Sabre Dames & Hommes :
 - o Championnats de France M17 : 19-20 juin 2021 à Pau
 - o Championnats de France M20 : 10-11 juillet 2021 à Charleville- Mézières
- Fleuret Dames & Hommes :
 - o Championnats de France M17 : 19-20 juin 2021 à Antony
 - o Championnats de France M20 : 10-11 juillet 2021 à Paris
- Épée Dames & Hommes :
 - o Championnats de France M17 : 19-20 juin 2021 à Nîmes
 - o Championnats de France M20 : 10-11 juillet 2021 à Dax

Inscription le mercredi précédent la compétition

2.2 Championnats de France Individuel

Pour les épreuves individuelles des championnats de France M17/M20 aux 6 armes.

En cas de forfait ou de désistement, il n'y aura pas de remplacement. Un tireur qui ne participe pas ne marque pas de points.

Les commissions d'armes ont la possibilité de saisir la direction technique nationale pour une demande de qualification hors quotas pour les championnats de France individuels.

2.2.1 Mode de qualification M17

84 qualifié(e)s, par arme :

- o 16 premiers sélectionnables en équipe de France du classement national M17 actualisé
- o 68 tireurs sur quota par comité régional (voir annexe quotas M17).

2.2.2 Mode de qualification M20

84 qualifié(e)s, par arme :

- o 16 premiers sélectionnables en équipe de France du classement national M20 actualisé
- o 68 tireurs sur quota par comité régional (voir annexe quotas M20).

2.2.3 Formule des épreuves individuelles M17 / M20 aux 6 armes

Classement initial des tireurs :

Les athlètes ayant participé aux championnats du monde de la saison en cours dans leur catégorie prendront les numéros de série de 1 à X dans l'ordre du classement CEE ou FIE actualisé.

Les tireurs qualifiés prendront les places suivantes selon leur rang au classement national actualisé avant l'épreuve.

Formule

1 tour de poules de 7 ou 6 tireurs, décalage par comité régional et par club, sans éliminés.

Tableau d'élimination directe

2.3 Championnat de France par Equipe

2.3.1 Mode de qualification M17 Equipe

20 équipes qualifiées, par arme, comme suit :

- o 1 équipe par comité régional
- o 2 équipes supplémentaires au prorata des 32 premiers du classement national M17 actualisé

M17

ED	FD	SD
Hauts de France Grand Est	Ile de France Ile de France	Auvergne Rhône Alpes Ile de France
EH	FH	SH
Auvergne Rhône Alpes Hauts de France	Auvergne Rhône Alpes Ile de France	Ile de France Centre Val de Loire

2.3.2 Mode de qualification M20 Equipe

20 qualifié(e)s, par arme :

- 1 équipe par comité régional
- 2 équipes supplémentaires au prorata des 32 premiers du classement national M20 actualisé

M20

ED	FD	SD
Ile de France Grand Est	Ile de France Auvergne Rhône Alpes	Centre Val de Loire Ile de France
EH	FH	SH
Hauts de France Ile de France	Auvergne Rhône Alpes Ile de France	Centre Val de Loire Nouvelle Aquitaine

2.3.3 Formule des épreuves par équipes M17 / M20 aux 6 armes

Un tireur non classé se verra attribuer un numéro de série correspondant à celui du dernier classé + 1 dans l'arme et la catégorie.

En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué entre les équipes concernées.

Classement initial des équipes pour la constitution du tableau : les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places des trois meilleurs tireurs de l'équipe au classement du championnat de France Individuel 2021 dans la catégorie.

Formule

Tableaux d'élimination pour arriver à : de 1 à 4 N1 et de 5 à 8 N2.

2.4 Publication et transmission des résultats

Les résultats de ces compétitions devront être publiés sur le site web de la FFE dès la fin des épreuves et au plus tard le lendemain matin.

Les organisateurs feront parvenir à la FFE à l'adresse courriel resultats@escrime-ffe.fr :

- Les répertoires informatiques complets (compressés). Les fichiers de résultat «fff».

- Les résultats sous format «PDF », tels qu'ils auront été publiés sur l'extranet de la FFE.
- La composition du directoire technique.
- Le fichier de coefficient au format Excel complété
- Si nécessaire le rapport carton noir complété.

CHAPITRE 3 - CHAMPIONNATS DE FRANCE U23

Pour les épreuves individuelles des championnats de France U23 aux 6 armes.

En cas de forfait ou de désistement, il n'y aura pas de remplacement.

Les commissions d'armes ont la possibilité de saisir la direction technique nationale pour une demande de qualification hors quotas pour les championnats de France individuels.

3.1 Calendrier U23

- Sabre Dames & Hommes : 3-4 juillet à Besançon
- Fleuret Dames & Hommes : 3-4 juillet à Rennes
- Épée Dames & Hommes : 3-4 juillet à Colmar

Inscription le mercredi précédent la compétition

3.2 Mode de qualification U23

70 qualifié(e)s, par arme :

- o 70 premiers U23 sélectionnables en équipe de France du classement national seniors

3.3 Formule des épreuves individuelles U23 aux 6 armes

Classement initial des tireurs :

Les tireurs qualifiés prendront les places selon leur rang au classement national senior actualisé avant l'épreuve.

Formule :

1 tour de poules de 7 ou 6 tireurs, décalage par comité régional et par club, sans éliminés.

Tableau d'élimination directe.

3.4 Publication et transmission des résultats

Les résultats de ces compétitions devront être publiés sur le site web de la FFE dès la fin des épreuves et au plus tard le lendemain matin.

Les organisateurs feront parvenir à la FFE à l'adresse courriel resultats@escrime-ffe.fr :

- Les répertoires informatiques complets (compressés). Les fichiers de résultat «fff».
- Les résultats sous format «PDF », tels qu'ils auront été publiés sur l'extranet de la FFE.
- La composition du directoire technique.
- Le fichier de coefficient au format Excel complété
- Si nécessaire le rapport carton noir complété.

CHAPITRE 4 - CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

Pas de championnats de France 2021

CHAPITRE 5 - CHAMPIONNATS DE FRANCE VETERANS

Pas de championnats de France 2021